

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE

RAPPORT ANNUEL 2015

Sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets ménagers et
assimilés

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer – CS 70002
17501 JONZAC Cedex

HAUTE



2015 SOMMAIRE

Mot du Président.....	3
-----------------------	---

I. Synthèse introductive

A. Présentation générale du service.....	4
B. Les événements marquants de l'année 2015.....	7
C. Données chiffrées 2015.....	11

II. Rapport technique

A. Le service de collecte des déchets ménagers.....	12
B. La réduction des déchets.....	14
C. Les déchèteries.....	18
D. Le recyclage, le traitement et la valorisation des déchets collectés.....	20
E. La communication.....	23

III. Rapport social

A. Des professionnels au service des usagers.....	24
B. Les conditions de travail et la sécurité des agents.....	25

IV. Rapport financier

A. Dépenses du service.....	26
B. Recettes du service.....	27
C. Coût de revient par habitant.....	28

V. Perspectives 2016.....	30
---------------------------	----



Mot du Président de la commission «Déchets»

Vous trouverez un rapport exhaustif et très clair de l'activité «déchets» de notre Communauté de Communes pour l'année 2015.

Je retiendrai particulièrement trois chiffres : la baisse des tonnages de déchets résiduels (OMR), l'augmentation des tonnages de produits recyclés et une baisse du coût par habitant tout en améliorant le service.

Pour la première fois, ce service est quasi autofinancé (98,76% hors salaires encadrement) par les utilisateurs, les aides reçues et les ventes de produits.

L'année 2016 verra la montée en puissance de l'Écologie Industrielle Territoriale (EIT), concept pour lequel notre Communauté a été retenue afin d'aider les entreprises à transformer leurs déchets en matière première par d'autres et de ce fait réduire les coûts et participer à l'économie circulaire.

Dans ce secteur aussi, votre Communauté est en mouvement.

J-M Rapiteau

A. Présentation générale du service

Une mission de service public

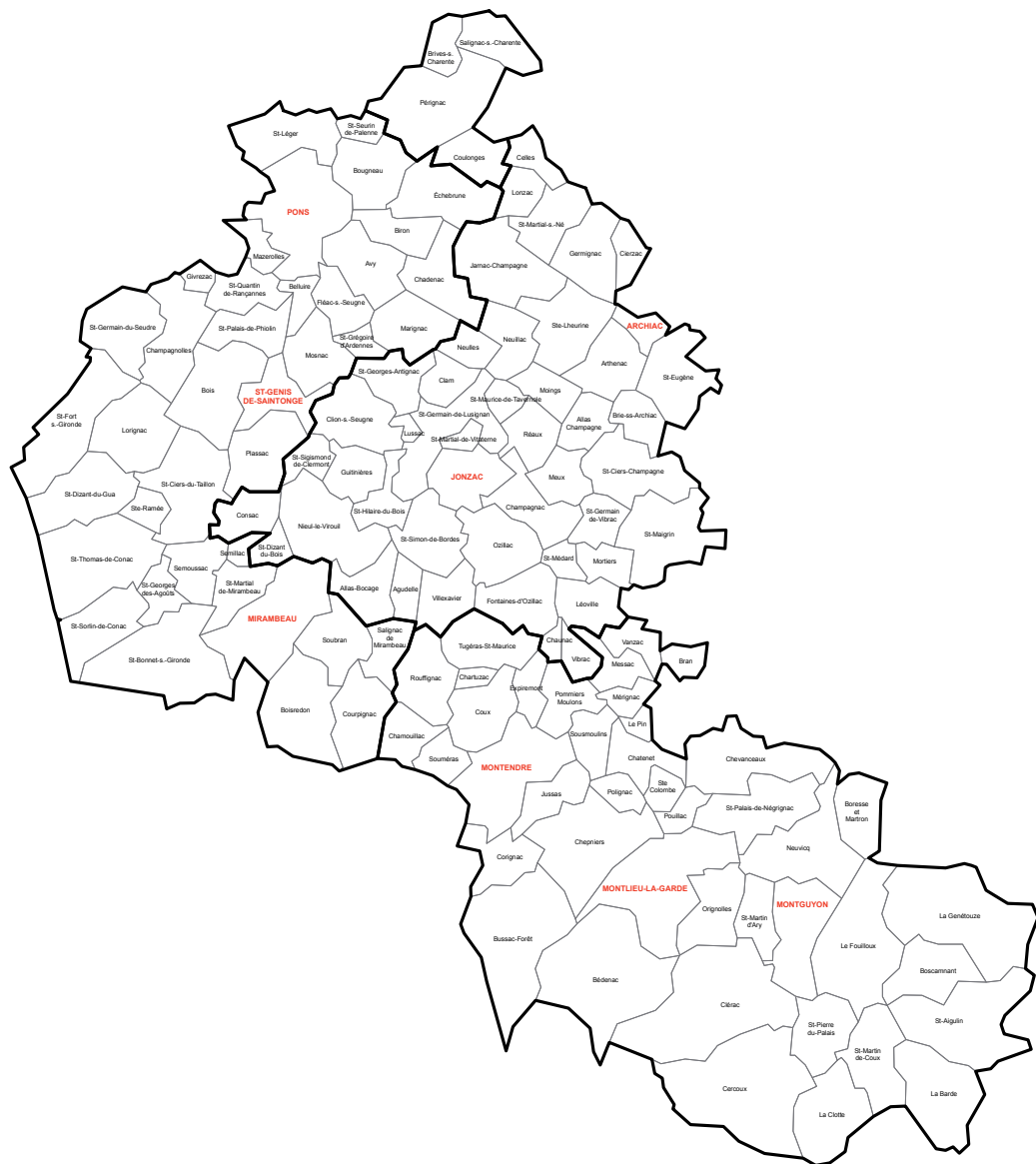
La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge possède les compétences collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers pour ses administrés.

Le Territoire

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge est constituée de 131 communes réparties sur 4 cantons depuis le 1er janvier 2015 ; soit une population de 67 512 habitants au 1er janvier 2015 (population INSEE 2012 sans double compte - recensement intermédiaire)

Tableau 1 Population répartie par Canton

CANTON	POPULATION INSEE
Canton de Jonzac	17 333
Canton de Pons	24 446
Canton des 3 Monts	23 625
Canton de Thénac	2 108
TOTAL	67 512



 Limite Communale

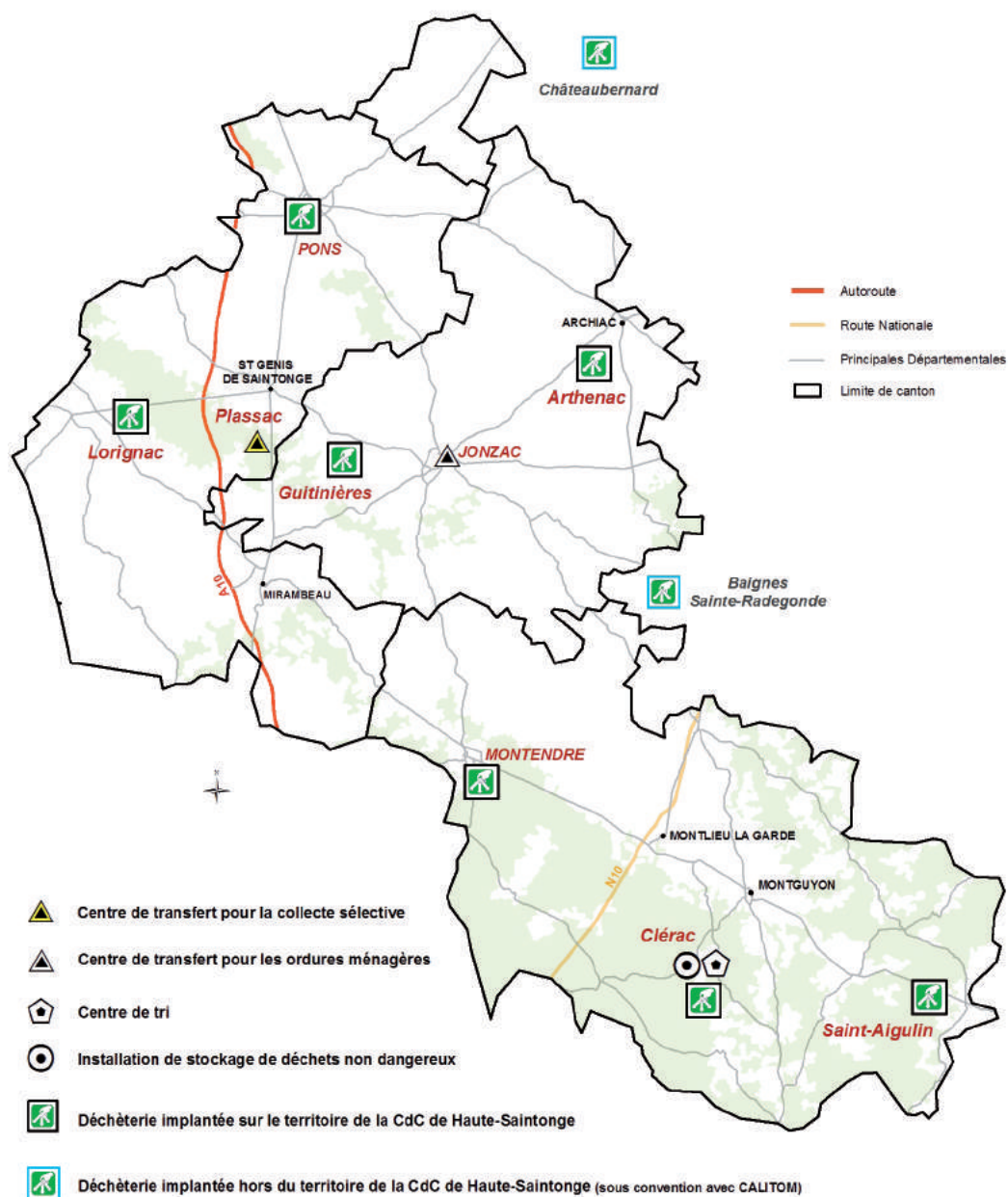
 Limite Cantonale (selon le décret n°2104-269 du 27 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de la Charente-Maritime)

2015 SYNTHÈSE INTRODUCTIVE

Les équipements du territoire nécessaires à la gestion des déchets

Pour satisfaire les besoins en matière de gestion des déchets, la collectivité possède sur son territoire :

- un centre de transfert pour les ordures ménagères à Jonzac : il appartient à la Communauté de Communes et est exploité par Suez Environnement,
- un centre de transfert pour la collecte sélective à Plassac : il appartient et est exploité par Suez Environnement,
- une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) à Clérac appartenant et exploitée par SOTRIVAL, filiale de Suez Environnement,
- un centre de tri à Clérac pour les déchets recyclables, il appartient et est géré par SOTRIVAL,
- 7 déchèteries (dont une gérée par l'entreprise privée SOTRIVAL et mise à disposition gratuitement aux habitants de la CDCHS, les six autres appartenant à la CDCHS) + 2 déchèteries hors territoire, sous convention avec CALITOM, Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers de Charente,
- deux modes de collecte : régie (anciennes communes adhérentes au Syndicat Intercommunal de Cylandrage et Nettoyement (SICN), ex cantons de Montguyon et Montlieu La Garde) et prestataire (le reste du territoire).



2015 SYNTHÈSE INTRODUCTIVE

La Commission Gestion des déchets ménagers

Afin d'établir une stratégie en matière de gestion des déchets ménagers, 37 délégués de la Communauté de Communes de le Haute-Saintonge travaillent au sein de la commission Déchets ménagers sous la Présidence de Monsieur Rapiteau également 1er Vice-Président de la CDCHS.

Tableau 2 Liste des délégués membres de la commission déchets ménagers

DÉLÉGUÉS MEMBRES DE LA COMISSION	STATUTS
BASTERE François	Maire de Montguyon
BAUDRIT Jean-Yves	Maire d'Echebrune
BERTEAU Rémi	Maire de St Martin de Coux
BERTRAND Georges	Maire de Champagnolles
BOUSSION Roland	Maire de Nieul le Virouil
BOUYER Jean-Jacques	Maire de Corignac
BROTTEAU Guy	Maire de Réaux
CABRI Christophe	1 ^{er} adjoint de Jonzac
CAPPELAERE Gérard	Maire de St Dizant du Bois
CORBIERE Jean-François	Maire de St Germain du Seudre
DESSAIVRE Jean-Jacques	Maire de Belluire
DUGUE Christian	Maire de Pérignac
EDOUARD Loïc	Maire de St Médard
FRADON Jean-Marie	Maire de Pouillac
GARNIER Evrard	Maire de Lorignac
GRUEL Marie	Conseillère Municipale de Montendre
GUIMBERTEAU Chantal	Maire d'Arthenac
JULLIEN Jacques	Maire de St Aigulin
LAMANT Jean-Louis	Maire de Cierzac
LOUASSIER Michel	Maire de Chepniers
MAINDRON Bernard	Maire d'Allas-Champagne
MARC Maurice	Maire de Germignac
MATTIAZZO Lise	Maire de Bussac-Forêt
MAZZOCCHI Jean-François	Maire de St Dizant du Gua
MORASSUTTI Nicolas	Maire de Montlieu la Garde
NIVARD Laurent	Maire de St Bonnet sur Gironde
OCTEAU Bernadette	Maire de St Sigismond de Clermont
OLIVIER Fabrice	Maire de Ste Ramée
PAIN Charles	Maire de Sémillac
PASQUET Guy	Maire de Clérac
PLAT Pierre	Maire de Chartuzac
POTIER Jean-Philippe	Maire de Guitinières
RAPITEAU Jean-Michel	Maire d'Orignolles Président de la commission déchets
ROBERT Pascale	Maire de St Martial de Mirambeau
SEGUIN Bernard	Maire de Messac
TROGER Joël	Maire d'Avy
VINET Monique	Conseillère à Pons



B. Les évènements marquants de l'année 2015

Fin du programme local de prévention des déchets

Le programme local de prévention des déchets signé avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) en 2011, s'est terminé en fin d'année 2015. L'objectif de ce programme était de réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilés en 5 ans en mettant en place des actions de réduction des déchets et de sensibilisation auprès des habitants de Haute-Saintonge.

Quelques actions phares ont été mises en place en Haute-Saintonge comme :

- la promotion du compostage domestique,
- la valorisation des textiles,
- la recyclerie Emmaüs,
- l'accompagnement des entreprises dans la gestion de leurs déchets,
- la création d'une plaquette sur le tri et la réduction des déchets,
- le recrutement d'ambassadeurs du tri sélectif.



A la fin des 5 années du programme, la réduction des ordures ménagères et assimilés est de 6,9%.

Réception de la déchèterie de Montendre

Les travaux d'aménagement de la déchèterie de Montendre ont commencé en 2014. Ils se sont terminés en avril 2015. La déchèterie possède maintenant plus de quais, de nouvelles filières de valorisation des déchets vont donc pouvoir être mises en place. De plus, l'accès y est plus facile pour les usagers et respecte les normes de sécurité en vigueur comme le sens de circulation unique et les garde-corps devant les bennes.



Arrêt du traitement des ordures ménagères à l'ISDND de Clérac

L'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de SOTRIVAL (I) à Clérac a cessé son activité le 31 décembre 2015 car la quantité maximale de déchets à traiter était atteinte. En 2015, le chantier de construction de SOTRIVAL II a débuté. La nouvelle ISDND ouvrira en 2016.

2015 SYNTHÈSE INTRODUCTIVE

La collecte des papiers de bureau se poursuit !

Une collecte spéciale de papiers de bureau a été mise en place en septembre 2014. Elle est destinée aux entreprises, administrations, lycées, collèges et écoles qui ont une forte production de papier de bureau.

En 2015, de nouveaux participants se sont inscrits à cette collecte, actuellement 160 établissements y participent ! Cette année, la collecte a permis de mieux valoriser plus de 25 tonnes de papier.



Tous les papiers
ont droit à plusieurs vies.



Caractérisation des ordures ménagères 2015

Une caractérisation des ordures ménagères a été réalisée en novembre 2015 pour connaître les évolutions des pratiques de tri des déchets, de compostage... En effet, une caractérisation des sacs noirs avait déjà été réalisée en octobre 2011.

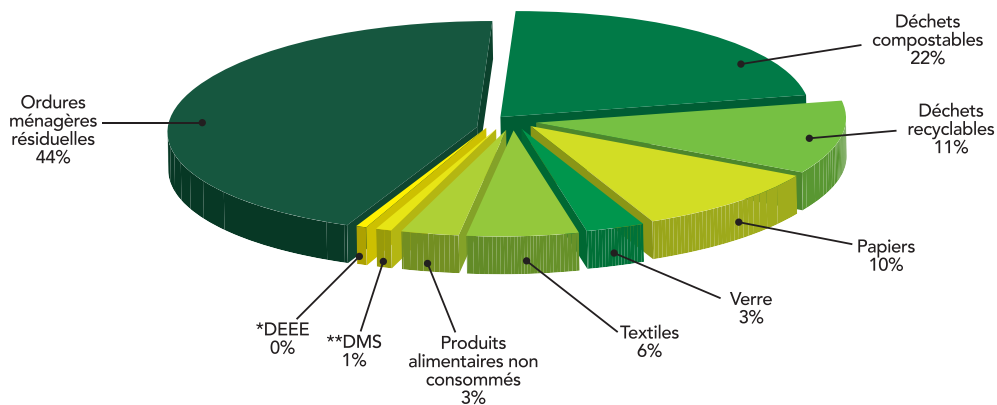
Cette caractérisation consiste à ouvrir un échantillon de sacs d'ordures ménagères (noirs) et à trier les déchets qui s'y trouvent en différentes catégories : déchets recyclables, déchets compostables, déchets dangereux, ordures ménagères résiduelles...

Ces caractérisations ont été effectuées par les agents du service Déchets de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge.

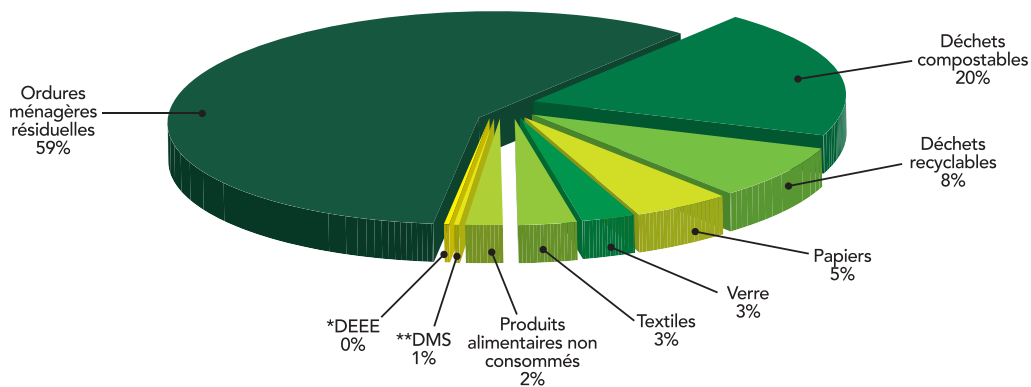
Voici les résultats des deux années :



Caractérisation 2011



Caractérisation 2015



* DEEE : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

** DMS : Déchets Ménagers Spéciaux (déchets dangereux)

2015 SYNTHÈSE INTRODUCTIVE

La qualité des ordures ménagères s'est nettement améliorée depuis 2011. En effet, les ordures ménagères résiduelles représentent presque 60% du contenu des sacs au lieu de 44% seulement en 2011.

De même, au niveau des déchets recyclables et du papier, on peut noter que le tri s'est amélioré puisque l'on en retrouve moins dans les ordures ménagères qu'en 2011.

La mise en place des bornes pour le réemploi des textiles a également été bénéfique car les tonnages de textiles jetés dans les ordures ménagères ont baissé de 3%.

Malgré l'opération compostage, il reste encore une part importante de biodéchets dans les ordures ménagères.

Deux gisements restent prioritaires pour réduire les ordures ménagères, les biodéchets et le verre. En effet, la quantité de verre non triée est restée la même en 2011 et 2015.

Mise en place de la benne Eco-Mobilier

Un nouvel éco-organisme est apparu en 2011, il s'agit d'Eco-Mobilier. Il a été créé pour la collecte et le recyclage du mobilier usagé. Cette filière est financée par la mise en place de l'éco-participation à l'achat des meubles neufs depuis le 1er mai 2013.

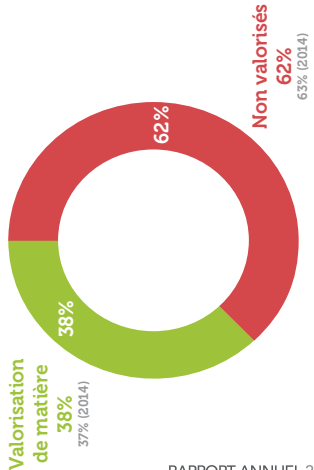
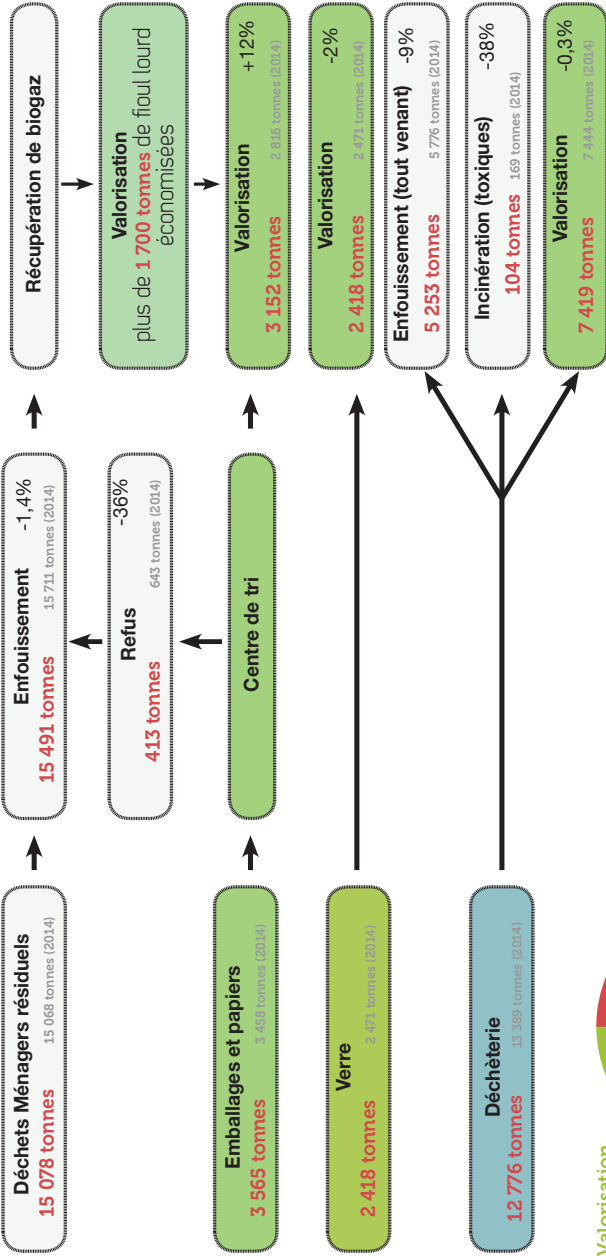
Depuis 2015, une benne destinée à la récupération des meubles a été mise en place sur la déchèterie de Guitinières. L'enlèvement des bennes et le recyclage des meubles qui y sont déposés sont totalement pris en charge par l'éco-organisme. Celui-ci reverse également des soutiens à la collectivité selon ses performances de recyclage.

Cette nouvelle filière permet de détourner tout le mobilier du tout-venant, il est donc recyclé au lieu d'être enfoui.

Chaque déchèterie sera équipée de ce type de benne au fil de la construction de quais supplémentaires.



Les réalisations en 2015 - Les chiffres clés



	Tonnages produits	En kg par habitant
Déchets ménagers résiduels	15 078 tonnes	223 kg/hab
Emballages recyclages / papiers	3 565 tonnes	53 kg/hab
Verre	2 418 tonnes	36 kg/hab
Déchèterie	12 776 tonnes	189 kg/hab
TOTAL	33 837 tonnes	501 kg/hab

A. Le service de collecte des déchets ménagers

La collecte des déchets ménagers en Haute-Saintonge s'effectue de deux façons différentes :

- sur les cantons du nord de la Haute-Saintonge, la collecte est effectuée par un prestataire privé, SUEZ Environnement basé à Plassac.
- pour les communes adhérentes au SICN, au sud, la collecte se fait en régie directe avec le matériel de la CDCHS et la mise à disposition de personnel du Syndicat Intercommunal de Cylindrage et de Nettoyement basé à Montguyon.



Collecte des ordures ménagères résiduelles

Les habitants de la Haute-Saintonge bénéficient d'un service de collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte dans les centres des plus grandes communes et en collecte de proximité dans les villages plus retirés. Pour la collecte de proximité, des bacs sont placés dans les villages, un bac pour 4 ou 5 foyers, et les habitants doivent déposer leurs sacs dans les bacs. Toutes les communes sont collectées une fois par semaine sauf le centre ville de Jonzac qui bénéficie de trois collectes par semaine et les communes de Montendre et Pons qui ont deux collectes par semaine.

Les bacs de regroupement permettent aux usagers de se débarrasser de leurs sacs d'ordures ménagères à tout moment de la semaine sans se soucier du jour de ramassage.



Collecte sélective

La collecte sélective concerne tous les déchets recyclables ; c'est-à-dire les emballages papiers, cartons et le verre.

La collecte du verre s'effectue en apport volontaire aux colonnes de tri situées dans les communes. On compte actuellement 218 points de tri,

La collecte des emballages papiers cartons s'effectue quant à elle de deux manières :

- soit en apport volontaire comme pour le verre,
- soit en collecte de proximité (ou porte à porte pour les bourgs) à l'aide de sacs jaunes distribués gratuitement aux habitants

Depuis fin 2013, toutes les communes bénéficient de la collecte sélective en sacs jaunes. Les communes sont collectées une fois par semaine ou tous les 15 jours selon les cas.



La collecte en apport volontaire

La collecte en apport volontaire concerne le verre ménager, c'est à dire les bouteilles et pots en verre. Ils sont collectés dans des colonnes vertes présentes dans chacune des communes du territoire. Il y a environ 400 colonnes à verre réparties sur les 131 communes. Dans certaines communes, il reste quelques colonnes d'apport volontaire pour la collecte sélective (emballages, papiers et cartons). Ces colonnes acceptent la même chose que la collecte sélective en porte à porte, c'est pourquoi elles ont disparu petit à petit avec l'arrivée des sacs jaunes. Il reste 59 colonnes emballages réparties sur 31 communes.



Le fonctionnement au quotidien

Il existe différents contenants pour la collecte des déchets ménagers :

Types de déchets	Mode de collecte	Contenant
Ordures ménagères résiduelles	Porte à porte Collecte de proximité	Sacs ou bacs normalisés Bacs de 770 L ou 340 L
Emballages ménagers recyclables et papiers	Porte à porte Collecte de proximité	Sacs jaunes translucides ou bacs normalisés Bacs de 770 L
	Apport volontaire	Colonnes de 4m ³
Verre	Apport volontaire	Colonnes de 4m ³

Les sacs jaunes sont à retirer auprès de chaque mairie ou à la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge.

Les unités d'œuvre de la collecte

Ci-dessous sont détaillés les tonnages collectés et l'activité de la collecte des déchets ménagers.

Les tonnages collectés en 2015 :

	Prestation	Population INSEE 2015	Tonnages collectés	Evolution par rapport à 2014
Ordures ménagères résiduelles	Régie SICN	16 829	3 689 t	+ 0,08%
	Prestataire privé	50 683	11 388 t	+ 0,10%
Emballages recyclables (porte à porte)	Régie SICN	16 829	768 t	+ 2,4%
	Prestataire privé	50 683	2 590 t	+ 4,7%
Emballages recyclables (apport volontaire)	Prestataire privé	59 957	207 t	- 12%
Verre	Prestataire privé	67 512	2 418 t	- 2%

Pour l'année 2015, la production d'ordures ménagères n'a pas beaucoup évolué tandis que la collecte sélective continue d'augmenter progressivement. En revanche la collecte sélective en apport volontaire continue de diminuer depuis la mise en place des sacs jaunes.

Pour la production d'emballages en verre, elle varie peu depuis plusieurs années.

L'activité des prestataires de collecte des déchets ménagers :

Prestation	kms parcourus	Nombre de litres de carburant	Nombre de véhicules	Nombre de personnes	Nombre d'accidents du travail	Consommation de carburant en litres pour 100 km
Régies SICN	100 837	52 760	3	9	2	52,32
Emballages ménagers recyclables et papiers 	374 045	191 923	11	22	1	51,31
Prestataire Brangeon Environnement 	45 879	22 480	1	1	0	49,00

B. La réduction des déchets

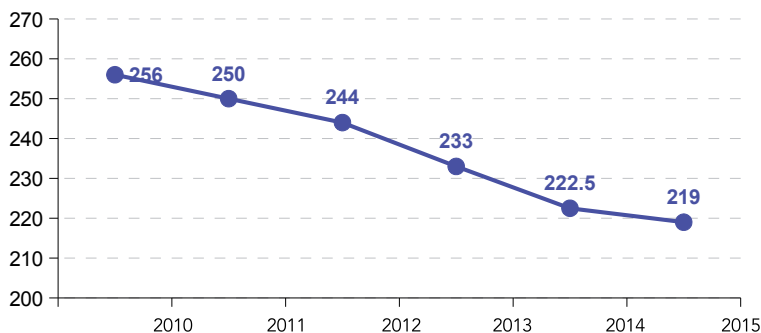
La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge s'est engagée en 2011 dans un programme local de réduction des déchets. Ce programme a eu pour but de diminuer de 7% le tonnage des ordures ménagères et assimilés fin 2015.

Le programme de réduction des déchets ayant été engagé bien avant la fusion des territoires, il s'est appliqué aux 123 communes de l'ancienne Communauté des Communes de la Haute-Saintonge jusqu'à la fin des 5 ans.

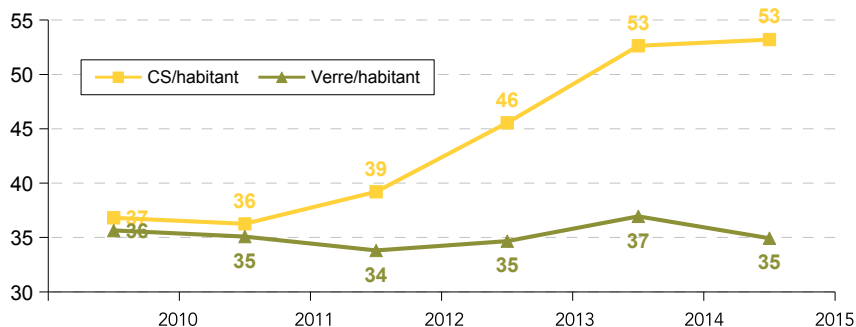
Un programme annexe simplifié a été mis en place sur les 9 nouvelles communes du nouveau territoire (Ex Communauté de Communes de la Région de Pons).



Evolution du tonnage des ordures ménagères résiduelles de 2010 à 2015 (kg/hab/an)



Evolution des tonnages de la collecte sélective et de la collecte du verre de 2010 à 2015 (kg/hab/an)



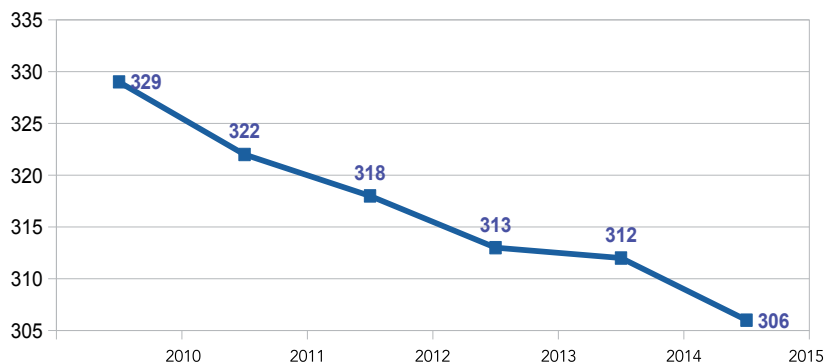
La production d'ordures ménagères résiduelles par habitant est en constante diminution depuis 2010 au profit des tonnages de la collecte sélective qui ont fortement augmenté depuis 2012, année de démarrage de l'extension de la collecte sélective en sacs jaunes.

Cela signifie donc que les hauts saintongeais trient davantage et qu'il y a un transfert des ordures ménagères résiduelles vers la collecte sélective.

Les tonnages de la collecte du verre restent constants depuis 2010, seules de faibles variations peuvent être observées.

En examinant le tonnage des ordures ménagères et assimilés, composé des ordures ménagères résiduelles et de la collecte sélective (sacs noirs + sacs jaunes), on constate que le tonnage diminue depuis la mise en place du programme local de prévention des déchets.

Evolution des ordures ménagères et assimilés de 2010 à 2015 (kg/hab/an)



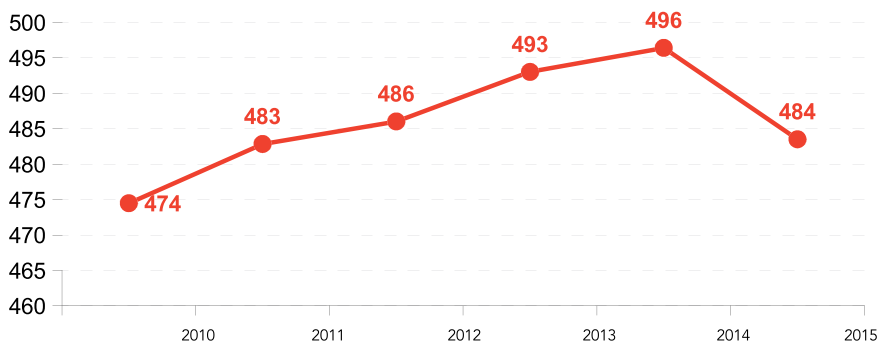


Fin 2015, les tonnages d'ordures ménagères et assimilés ont diminué de 6,9 % par rapport à 2010 année de référence du programme. On est très proche de l'objectif de 7%.

Concernant le programme annexe mis en place sur les 9 nouvelles communes du territoire l'objectif fixé pour fin 2015 était de -3,4 % d'ordures ménagères et assimilés. Fin 2015, nous avons atteint -3,6 %, l'objectif est donc atteint. Cette diminution peut s'expliquer par la mise en place du compostage domestique sur ces communes et par la communication en porte à porte réalisée par les agents de sensibilisation.

Concernant les déchets ménagers en général, ordures ménagères résiduelles, collecte sélective et déchèteries, on constate que malgré l'augmentation de la fréquentation des déchèteries, le tonnage global a diminué pour la première année en 5 ans. Pourtant, la fréquentation des déchèteries a augmenté.

**Evolution du tonnage des déchets ménagers de 2010 à 2015
(kg/hab/an)**



La collecte des textiles

64 points de collecte des textiles sont répartis sur le territoire. Les textiles sont collectés par deux organismes ECOVAL et Le Relais situés tous les deux en Gironde.

Sont acceptés les déchets suivants :

- les vêtements propres en bon état ou abîmés,
- le linge de maison et tissu d'ameublement,
- les chaussures attachées par paire,
- la maroquinerie,
- les petits jouets.



Depuis le début de l'opération de collecte en 2011, plus de 1 000 tonnes de textiles ont été collectées et valorisées. 57 % des textiles sont réutilisables, ils sont donc revendus (6 % en France et 51 % dans les pays émergents). 39 % du tri sont recyclés soit en chiffon d'essuyage (14%) soit en feutre phonique (25%). Au final, il ne reste que 4 % de déchets.

Le territoire est également doté d'associations locales ou de chantiers d'insertion comme la Malle aux trésors à Chevancaux. Ne les oublions pas, ces structures ont besoin aussi de textiles !

La recyclerie Emmaüs



En collaboration avec Emmaüs, notre recyclerie fonctionne depuis juillet 2011 à la déchèterie de Guitinières. Elle permet de détourner de la benne de tout-venant et donc de l'enfouissement, les biens d'équipement (meubles, jouets, bibelots, vaisselles, livres, outils, équipements électriques...).

Depuis 2013, la recyclerie s'est développée sur les autres déchèteries. Le lieu principal de dépôt reste sur la déchèterie de Guitinières, où un agent de valorisation est toujours en poste pour recevoir les administrés et tester les objets électriques. Sur les 5 autres déchèteries, ce sont les gardiens (de la déchèterie) qui mettent les objets de côté. Chaque semaine, l'un des agents de valorisation Emmaüs vient les récupérer et les centralise sur Guitinières.

Les agents de valorisation sont également amenés parfois à se déplacer chez les particuliers lorsque ceux-ci n'ont pas de véhicule adapté pour apporter leurs biens sur l'une des déchèteries. En revanche, ils n'emportent que ce qui peut être réutilisé ; ils n'ont pas un rôle de « déménageur ». Pour bénéficier de ce service, il faut prendre rendez-vous auprès d'eux en remplissant une fiche de demande.

Grâce au développement de la recyclerie, 37 tonnes de meubles et autres objets ont été récupérées en 2015.

Les objets ainsi détournés sont amenés à la Communauté Emmaüs de Saintes située à Saint Romain de Benêt pour être réparés et revendus.

Depuis juillet 2011, 186 tonnes de meubles et d'objets divers ont été revendus dans les magasins Emmaüs au lieu d'être jetées.



L'autocollant STOP PUB

La quantité de publicité reçue chaque année représente 30 kilogrammes par foyer. L'autocollant STOP PUB permet de ne plus recevoir de publicité mais laisse la possibilité de recevoir les informations des collectivités (mairies, CDCHS, département).

Cet autocollant est disponible gratuitement à la Communauté de Communes et dans toutes les mairies.

Fin 2015, 28 % des foyers étaient équipés d'autocollants STOP PUB. Ceci signifie que près de 258 tonnes de déchets papier ont été évitées !

Cependant, suite à une enquête menée en 2012, beaucoup de foyers souhaitent recevoir la publicité.

Le compostage domestique

La CDCHS délivre toujours des composteurs gratuitement à raison d'un seul par foyer.

Fin 2015, 29 % des foyers étaient signataires de la charte d'engagement au compostage domestique.

Pour rappel, l'objectif que la collectivité s'était fixé était d'atteindre 30 % de foyers composteurs fin 2015.



Faites votre
Compost
De la poubelle au jardin

C. Les déchèteries



La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge possède 6 déchèteries situées sur les communes suivantes : Arthenac, Guitinières, Lorignac, Montendre, Saint Aigulin et Pons.

Il y a également une déchèterie sur la commune de Clérac qui est gérée par Sotrival (société qui gère également l'installation de stockage des déchets non dangereux et le centre de tri).

Enfin, pour satisfaire les habitants se situant à la frontière du département de la Charente, la CDCHS a établi une convention avec CALITOM, syndicat de collecte et de traitement des déchets de Charente, afin qu'ils puissent utiliser les déchèteries de Baignes et Châteaubernard.

Soit au total neuf déchèteries pour permettre aux Haute-Saintongeois de se débarrasser de leurs déchets dans de bonnes conditions.

L'accès à ces déchèteries est gratuit pour les particuliers. Les déchets acceptés par les déchèteries sont les suivants : carton, déchets verts (végétaux), bois, ferraille, tout-venant, verre, papier, emballages, électroménager, gravats, huiles de vidange, huiles de friture, les déchets ménagers spéciaux (toxiques), piles, cartouches d'encre, ampoules, néons, batteries.

En revanche, certains déchets sont payants pour les professionnels : le tout-venant, les gravats et les déchets verts. Le dépôt du carton, de la ferraille et du bois est gratuit.

Le dépôt des autres types de déchets (DEEE, déchets toxiques ...) est interdit pour les entreprises, celles-ci doivent avoir leurs propres filières d'élimination.

Le fonctionnement au quotidien des déchèteries

Les horaires d'ouverture des déchèteries sont adaptés à la saisonnalité et à la fréquentation ; les sites sont complémentaires pour l'accueil des usagers.

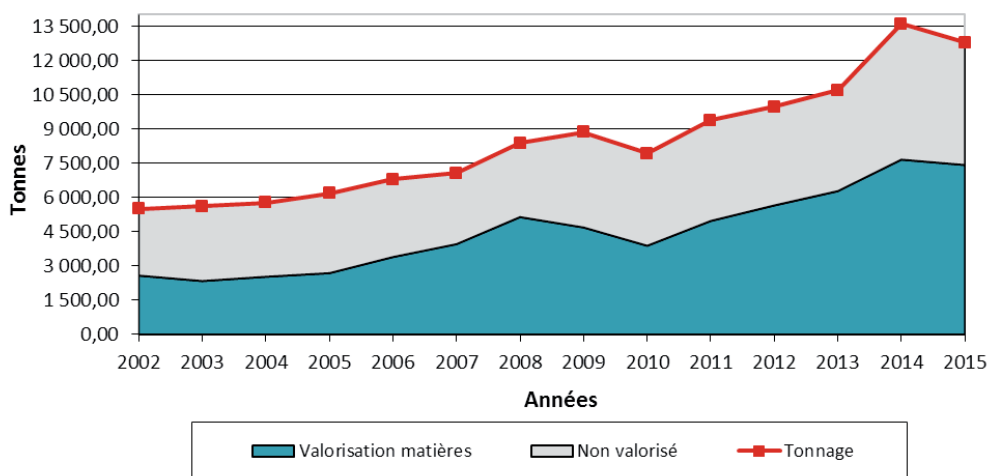
Les unités d'œuvre du service déchèteries

En 2015, sur les six déchèteries de la CDCHS, 12 776 tonnes de matériaux ont été réceptionnées hors gravats dont 104 tonnes de déchets ménagers spéciaux (peintures, médicaments, amiante, ...), 796 tonnes de ferraille, 9 tonnes de batteries, 212 tonnes de déchets meubles (benne Eco-Mobilier) et 607 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Le développement des filières a permis de valoriser 58 % des matériaux récupérés soit 1 % de moins que l'année précédente.

Il faut ajouter à ce tonnage les 204 tonnes de textiles et les 37 tonnes d'objets et meubles qui ont été détournées des déchèteries par le biais des conteneurs à textiles et de la recyclerie Emmaüs.

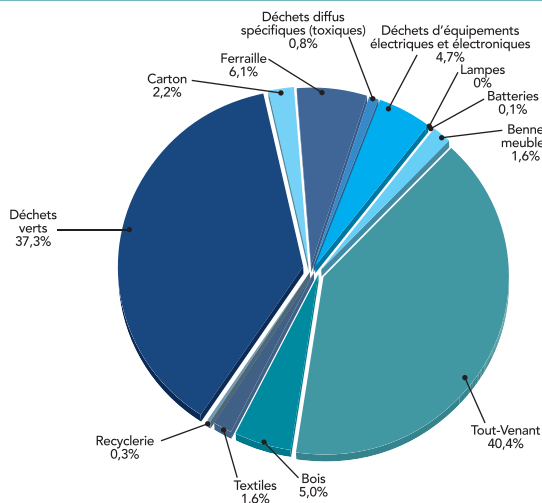
Evolution de la valorisation des matières par rapport aux tonnages collectés



On peut remarquer que la valorisation des matières augmente régulièrement au fil des années. Pour 2015, elle est restée stable.

Côté fréquentation, 139 730 entrées ont été comptabilisées cette année sur les six déchèteries de la CDCHS réparties entre 136 125 particuliers et 3 605 professionnels. Ceci représente une augmentation de 6,3 % pour les particuliers et une diminution de 58 % pour les entreprises.

Voici la répartition des différents types de déchets apportés en déchèterie.



Les tonnages de déchets apportés en déchèterie ont diminué par rapport aux années précédentes où ils ne cessaient d'augmenter, -6 % par rapport à 2014. Pourtant la fréquentation des déchèteries a augmenté cette année encore.

Il est possible que cette diminution soit due à la baisse de fréquentation des professionnels qui apportent de plus gros volumes en déchèterie que les particuliers.

D. Le recyclage, le traitement et la valorisation des déchets collectés

Le traitement des ordures ménagères résiduelles

Une fois collectées, les ordures ménagères résiduelles vont être stockées à Clérac à l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND). Cette installation, gérée par SOTRIVAL, accepte la totalité des déchets ménagers non valorisables de la Haute-Saintonge.

En se décomposant, les déchets vont produire du biogaz* qui va être lui-même utilisé par l'usine voisine IMERYS, pour chauffer les fours.

**Biogaz : gaz résultant du processus de dégradation biologique des matières organiques en l'absence d'oxygène. Il contient une forte proportion de méthane (50 %) et possède donc un fort potentiel calorifique et énergétique. Il est produit dans les centres de stockage. Il doit être capté pour éviter les nuisances (odeurs) et la contribution à l'effet de serre. Une fois capté, il peut être valorisé car il constitue une source d'énergie qui se substitue à l'énergie fossile (pétrole).*





Le recyclage et la valorisation de la collecte sélective

Tous les déchets issus de la collecte sélective (emballages, bouteilles, papiers,...) vont être envoyés au centre de tri également situé à Clérac et géré par SOTRIVAL.

Ils vont subir un tri manuel et mécanique pour être regroupés par catégories à savoir :

- bouteilles transparentes (PET clair),
- bouteilles transparentes de couleurs (PET foncé),
- bouteilles et flacons opaques (PEHD),
- papiers,
- cartons bruns,
- cartonnettes,
- briques alimentaires (TETRA),
- boîtes de conserve et canettes en acier,
- boîtes de conserve et canettes en aluminium.



Une fois séparés, ces matériaux vont être compactés et mis en balles pour être ensuite expédiés vers leur site de recyclage.

Le verre, collecté séparément, est directement transporté vers la filière de recyclage.

Le recyclage va permettre aux emballages d'avoir une nouvelle vie. En effet, les produits recyclés ainsi obtenus sont présents dans notre vie quotidienne.



Les enjeux du recyclage :

Acier

1 tonne d'acier recyclée = 1,09 m³
d'eau économisé

Aluminium

30 % de l'aluminium que nous utilisons
chaque jour est issu du recyclage

Briques alimentaires

1 tonne de briques alimentaires
recyclée = 2 tonnes de bois
économisées

Papiers – Cartons

Ils se recyclent une dizaine de fois.
1 tonne de papier recyclée = 2,6
tonnes de bois économisées

Bouteilles et flacons en plastique

1 tonne de bouteilles en plastique
recyclée = 830 litres de pétrole brut
économisés

Verre

Il se recycle à l'infini. 1 bouteille sur 2
est fabriquée avec du verre recyclé.

Le devenir des déchets triés :

Matériaux	Usine de recyclage	Devenir du déchet
Bouteilles transparentes (PET clair)	Régène Atlantique Bayonne (64)	Bouteilles transparentes Fibres textiles (couettes, peluches, polaires, ...)
Bouteilles transparentes de couleur (PET foncé)	Régène Atlantique Bayonne (64)	Fibres textiles (couettes, peluches, polaires, ...)
Bouteilles et flacons opaques (PEHD)	MPB Chalons en Champagne (51)	Bancs, arrosoirs, seaux, pots de fleurs, barquettes, gaines électriques, ...
Papiers	Chapelle Darblay Grand Couronne (76)	Papier recyclé, papier hygiénique, ...
Cartons bruns	Saïca en Espagne	Cartons ondulés
Cartonnettes	Saïca en Espagne	Cartonnettes
Briques alimentaires (TETRA)	Vilella Nord Espagne	Papier cadeau, essuie-tout, ...
Boîtes de conserve et canettes en acier	SIRMET Boulazac (24)	Boîtes de conserve, boules de pétanque, tire-bouchons, ...
Boîtes de conserve et canettes en alu	SIRMET Boulazac (24)	Trottinettes, TGV, moteurs, ...
Verre	St Gobain Emballages Cognac (16)	Bouteilles en verre

La valorisation des déchets collectés en déchèterie

Les matériaux collectés dans la benne de « tout-venant », sont emportés à l'installation de stockage des déchets non dangereux de Clérac et sont enfouis avec nos ordures ménagères résiduelles.

Les cartons sont collectés dans une benne couverte afin d'éviter l'humidité. Ils sont ensuite acheminés vers le centre de tri situé à Clérac afin d'être mis en balles puis envoyés dans une usine de recyclage pour devenir du carton ondulé.

Le bois trié est apporté à l'entreprise Palette Distribution située à Montlieu la Garde. Ce bois va être mis en plaquettes qui serviront pour les chaufferies.

La ferraille est récupérée par l'Etablissement Pinet de Pons. Elle est triée puis les métaux sont refondus.

Les déchets verts sont transportés à Chermignac pour être traités sur la plateforme de compostage de Véolia.

Les déchets ménagers spéciaux comme les pots de peinture, les médicaments, l'amiante, les produits phytosanitaires sont récupérés en partie par l'éco-organisme



 et par la société ORTEC pour les non Eco-DDS. Ils sont ensuite incinérés.

Les déchets d'équipement électriques et électroniques sont récupérés par l'éco-organisme **EcoLogic**. Ils sont ensuite démantelés et chaque partie est orientée vers la filière de recyclage qui lui convient (plastique, ferraille, ...).

Les batteries sont récupérées par l'entreprise PINET à Pons qui se charge ensuite de les envoyer vers l'installation de traitement RECYLEX située à Villefranche sur Saône. Les batteries vont alors être broyées puis fondues afin de créer de nouvelles batteries.

Les lampes usagées sont récupérées par la société RECYLUM. Cela concerne toutes les lampes qui portent le symbole . 90 % de leurs composants sont recyclables et elles contiennent une infime quantité de mercure neutralisé, substance potentiellement dangereuse. Il est donc nécessaire de les collecter afin de les traiter séparément des autres déchets.

Les meubles sont récupérés par l'éco-organisme Eco-Mobilier. Ils sont démantelés et chaque matériau est orienté vers la filière de recyclage qui lui convient.

Les piles sont collectées par l'éco-organisme SCRELEC. Les matériaux contenus dans les piles et accumulateurs vont en être extraits puis traités par pyrométallurgie ou hydrométallurgie. Les métaux ainsi récupérés serviront à la fabrication de nouveaux biens de consommation de notre quotidien comme : les tuyaux de cuivre, pièces automobiles (acier, aluminium), canettes (fer, aluminium), gouttières (zinc), articles ménagers (acier inoxydable), vélos (fer, aluminium, cuivre, nickel, ...), clés (fer, nickel), les piles et batteries neuves, etc.

E. La communication

Au cours de cette année 2015, le service déchets ménagers de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge est intervenu dans 38 communes dans le cadre des activités périscolaires. Environ 700 enfants ont été ainsi sensibilisés au tri et à la réduction des déchets.

Le service a également participé à la journée « Jonzac Aventure » organisée par la ville de Jonzac. Cette année environ 1 400 enfants ont participé à des jeux sur le tri et la prévention des déchets.

Lors du contrôle de la collecte sélective, les agents de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets ont pu sensibiliser les personnes en porte à porte. Lorsque des sacs jaunes contiennent des erreurs de tri, ils les ramènent aux personnes concernées pour leur expliquer leurs erreurs.

Les agents de sensibilisation continuent de distribuer des plaquettes d'informations sur le tri et la réduction des déchets.

A. Des professionnels au service des usagers

Le service de collecte

Le prestataire SUEZ Environnement emploie environ 31 personnes qui sont basées sur le site de Plassac.

Secteur d'activité	Poste occupé	Nombre de personnes
Collecte des déchets ménagers	Conducteurs	10
	Eboueurs/Rippeurs	12
Enlèvement des bennes de déchèterie	Conducteurs de camions à bras	5
Responsable du site	Attachée d'exploitation	1
	Assistante	1
Administration	Chef de secteur	1
Maintenance	Responsable de la maintenance	1

Pour le SICN, 3 équipes de 2 à 3 agents sont nécessaires pour les collectes en régie. Un agent assure l'encadrement et un autre agent la partie administrative.

La collecte du verre emploie 1 chauffeur et 1 encadrant technique.

Le service de collecte nécessite donc au total 42 personnes.

Le service déchèterie

Le fonctionnement des 6 sites est assuré grâce à 11 agents employés par la CDCHS. Les déchèteries de Guitinières, Montendre et Pons comptent 2 à 3 gardiens par déchèterie. Les 3 autres déchèteries ont chacune un gardien. La recyclerie Emmaüs est gérée par 1 agent employé par la Communauté de Communes.



Le service traitement

Ce service se déroule en 2 phases :

- le centre de tri,
- l'enfouissement.

Ces 2 sites sont gérés par SOTRIVAL à Clérac. Ce service emploie 32 agents au centre de tri ainsi qu'une dizaine d'agents au centre d'enfouissement.

Le service Gestion des Déchets Ménagers

Au sein de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge, la commission de gestion des déchets ménagers participe au développement et aux orientations. Elle suit la mise en œuvre des décisions, encadre et organise les missions des salariés et veille à leur bonne exécution.

Début 2015, le service comptait 7 personnes : un directeur du service, un technicien de collecte, une animatrice prévention des déchets et 4 agents de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets dont un qui est également maître composteur.

Ils travaillent également en collaboration avec les autres services de la collectivité.

En septembre 2015, le service Déchets a quitté le pôle Services pour intégrer le pôle Energie, Environnement, Développement économique.

Au total, la gestion des déchets en Haute-Saintonge emploie près de 100 personnes, tous services confondus.

B. Les conditions de travail et la sécurité des agents

Le service de collecte

La Communauté de Communes veille au respect des règles de sécurité dans le cadre des collectes des déchets ménagers. Depuis 2007, la collectivité, en partenariat avec SUEZ Environnement et le SICN, a

travaillé sur l'élimination de l'ensemble des risques de collecte conformément à la réglementation R388 de la CNAM modifié par la R437.

La suppression des marches arrière et des manœuvres dangereuses et l'optimisation des circuits de collecte ont permis d'améliorer les conditions de travail des équipages de collecte.

La mise en place de bacs de regroupement a également permis de limiter les ports de charges et d'éviter les problèmes de dos pour les rippeurs.

Le service déchèterie

La sécurité des gardiens est l'une des priorités de la Communauté de Communes. Un règlement intérieur existe sur chacune des déchèteries en plus du document unique identifiant les risques existants et les moyens d'y faire face.

Chaque agent est équipé d'une tenue conforme à la réglementation permettant d'assurer sa sécurité. Les tenues sont renouvelées régulièrement et adaptées aux saisons pour le confort des agents.

Chaque année, une formation incendie leur est dispensée ainsi qu'une formation pour les produits toxiques depuis 2011 (dispensée par l'éco-organisme ECO-DDS). Depuis 2011, les déchèteries sont équipées de vidéosurveillance ce qui limite l'intrusion des récupérateurs, et les gardiens se sentent plus en sécurité.

Depuis fin 2013, les agents bénéficient de formation de Sauveteur Secouriste au Travail (SST).

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge a choisi la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) comme mode de financement du service, en complément du budget général.

Cette taxe est un impôt local, basé sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement des administrés.

L'activité Tri et valorisation des déchets génère des recettes qui couvrent 24 % du coût total du service Déchets. Le solde, soit le coût net, est couvert à 98 % par la TEOM.

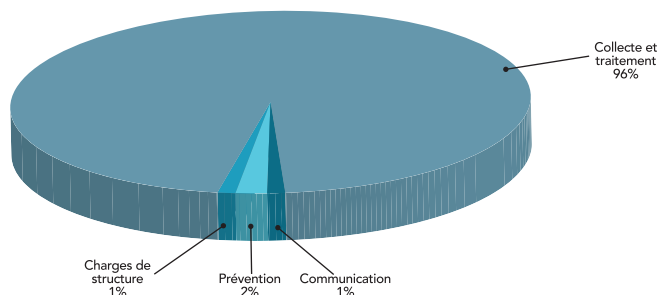
A. Dépenses du service

Le service Déchets ménagers est le service de la CDCHS qui possède le budget le plus conséquent de par les nombreux services proposés.

	Coûts bruts
Charges de structure	97 923 €
Collecte OM nord (+ transfert)	239 761 €
Collecte OM centre (+ transfert)	1 435 772 €
Collecte OM sud	293 957 €
Traitement	1 231 993 €
Collecte sélective nord	232 330 €
Collecte sélective centre	1 312 895 €
Collecte sélective sud	304 806 €
Déchèterie de Pons	284 447 €
Déchèterie de Lorignac	142 989 €
Déchèterie d'Arthenac	148 245 €
Déchèterie de Montendre	296 953 €
Déchèterie de Guitinières	457 302 €
Déchèterie de St Aigulin	104 219 €
Déchèterie de Clérac	6 563 €
Déchèteries extérieures	52 975 €
Sensibilisation à la réduction de déchets	108 444 €
Communication	46 276 €
Total	6 797 850 €



Répartition des charges



B. Recettes du service

Le tri sélectif contribue à l'apport de nombreuses recettes puisque les produits triés sont vendus. De plus, les différents éco-organismes tels que Eco-emballages, EcoFolio ou Ecomobilier accordent des aides aux collectivités dans le but de les aider à mettre en place une meilleure collecte et une meilleure valorisation.

Nature des recettes	Montants
Budget Global Intercommunalité	84 142 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	4 996 192 €
Aides diverses (Eco emballages, ADEME,...)	966 970 €
Vente Matière	511 541 €
Participation des entreprises en déchèterie	84 557 €
Aides à l'emploi	154 448 €
Total	6 797 850 €

C. Coût de revient par habitant

Nature des charges	Coûts nets	Coût net/habitant
Charges de structure	97 729 €	1,45 €
Collecte OM nord (+ transfert)	239 761 €	31,74 €
Collecte OM centre (+ transfert)	1 435 772 €	33,29 €
Collecte OM sud	264 714 €	15,73 €
Traitement	1 231 993 €	18,25 €
Collecte sélective nord	70 554 €	9,34 €
Collecte sélective centre	482 644 €	11,19 €
Collecte sélective sud	- 20 198 €	- 1,20 €
Déchèterie de Pons	238 528 €	17,43 €
Déchèterie de Lornac	113 161 €	
Déchèterie d'Arthenac	118 904 €	
Déchèterie de Montendre	222 210 €	
Déchèterie de Guitinières	349 557 €	
Déchèterie de St Aigulin	82 248 €	
Déchèterie de Clérac	- 1 085 €	
Déchèteries extérieures	52 900 €	0,99 €
Sensibilisation à la réduction de déchets	66 533 €	
Communication	34 409 €	
Total	5 080 334 €	

Soit un coût moyen pour 67 512 habitants de 75,25 €/habitant.

Population Nord : 7 555 habitants
Population Centre : 43 128 habitants
Population Sud : 16 829 habitants



Coût de revient par habitant depuis 2008

	Coût net en €/habitant	Taux de la TEOM	Part du financement par la TEOM
2008	68	4,54 %	41 %
2009	72	5,50 %	50 %
2010	71	6,65 %	63 %
2011	67	7,48 %	79 %
2012	66	7,48 %	80 %
2013	75	7,87 %	80 %
2014	79	8,75 %	87 %
2015	75	9,10 %	98 %

Chiffres clés : Toute la France

Source : référentiel national 2013 des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets (données 2010)

85 €/hab/an pour la gestion globale des déchets ménagers (moyenne du coût aidé HT), dont :

- 51 € pour les OMR,
- 10 € pour les emballages hors verre et les papiers des ménages,
- 1,3 € pour le verre,
- 18 € pour les déchets des déchèteries,
- 85 % du total des charges correspondent à la collecte et au traitement des déchets ménagers,
- 17 % des charges de gestion des déchets ménagers sont couverts par les produits perçus par les collectivités (vente de matériaux, soutien des éco-organismes et aides, ...).

V. Perspectives 2016

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge souhaite orienter l'année 2016 vers le développement de nouvelles filières afin d'augmenter la valorisation des matières des déchets collectés. Pour cela, plusieurs travaux d'aménagement seront réalisés :

- Pour augmenter la collecte du verre, il a donc été choisi de renouveler les colonnes de tri sur les 3 années à venir afin d'inciter les hauts-saintongeais à trier plus le verre. En effet, certaines colonnes ont plus de vingt ans et sont très abimées.
- Les déchèteries du territoire vont être restructurées et agrandies, quand cela est possible, afin de pouvoir installer les nouvelles filières de tri qui sont de plus en plus nombreuses. De plus, une mise en conformité de la sécurité sera effectuée sur chacune des déchèteries du territoire.

Les élus de Haute-Saintonge souhaitent également poursuivre les actions entreprises au cours des cinq dernières années en faveur de la réduction des déchets. En effet, comme on a pu le constater, celles-ci ont permis de bien réduire la production des déchets des hauts-saintongeais. Plus la quantité de déchets diminue et plus ils sont valorisés, moins il y aura de déchets traités et stockés à l'installation de stockage de déchets non dangereux de Clérac.

L'année 2016 va également servir à orienter progressivement le service Déchets vers l'économie circulaire. Ce concept signifie que les déchets des uns peuvent servir de matière première aux autres. Cela étend le principe de valorisation des matières des déchets recyclables à tous types de déchets. La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge est engagée dans un projet d'Ecologie industrielle territoriale depuis fin 2015 qui vise à développer ce principe au niveau des entreprises. Pour cela, le service Déchets sera amené à travailler étroitement avec le service développement économique qui connaît bien le monde des entreprises.





Communauté des Communes de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer – CS 70002
17501 JONZAC Cedex

